

Le présent règlement est directement subordonné aux statuts de l'association d'AT.DEF.IN.TO.®

Age d'admission	6 ans révolus.
Equipement	Le choix du Kimono est libre, mais à la charge de l'élève, ainsi que le Bô, les protections et les tabis. Les ceintures sont fournies par l'Académie.
Pratique	Le Toosoo-Tai-To [©] ne se pratique qu'en extérieur.
Horaires des entraînements	MARDI 18h00 à 19h00 - section enfants / 18h00 à 19h30 – section adultes VENDREDI 18h00 à 19h30 – section adulte SAMEDI Selon la liste et pendant 3 heures dès le début de l'entraînement
Distinctions	<p>Les distinctions du Toosoo-Tai-To[©] sont symbolisées par des degrés différents et non visibles sur le Kimono sauf pour le 1^{er} et le 5^{ème}, à savoir :</p> <p>BLANCHE 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} degrés NOIRE 5^{ème} degré (Diplôme de maître).</p> <p>Le passage de ces distinctions est limité à une par année.</p> <p>L'élève qui raterait un examen aura la possibilité de tenter à nouveau sa distinction 3 mois plus tard et dans l'éventualité d'un nouvel échec une entrevue sera alors organisée entre ledit élève et les enseignants.</p> <p>Chaque passage de ceinture donne à l'élève qui le réussit la possibilité d'enseigner aux élèves de niveaux inférieurs.</p> <p>Chaque distinction s'obtient en effectuant 3 étapes :</p> <p>THEORIQUE Connaissance parfaite du Makimono (classeur) technique et des Katas (noms et explications des coups).</p> <p>TECHNIQUE En effectuant parfaitement les Katas demandés pour la distinction.</p> <p>PRATIQUE En effectuant un combat.</p> <p><u>Chaque étape est éliminatoire.</u></p>
Règlements en combat	<p>Le terrain est constitué par un cercle de 6 mètres pour le combat à main nues et 8 mètres pour le combat au Bo.</p> <p>La durée d'un combat est de 4 minutes, Réparties en 2 x 2 minutes.</p> <p>Le combat pour une distinction se pratiquera toujours contre un Maître.</p> <p><u>Si l'élève arrive d'une manière ou d'une autre à mettre le Maître au sol, le combat est considéré comme gagné pour l'élève.</u></p>
Présence à l'Académie et aux entraînements	Si un membre de l'académie ne se présente pas aux entraînements pendant 3 mois d'affilée sans raison annoncée (professionnelle, maladie, etc.) il sera immédiatement radié des membres actifs